

Image not found or type unknown



Refus de report des congés payés

Par **emilie91**, le **26/01/2010 à 19:46**

Bonjour,
Je suis en arrêt maladie puis arrêt maternité depuis le 12 juin 2009. Je dois reprendre le 1 février 2010 mais je prend un congé parental d'éducation de 6 mois, donc je reprendrais le travail le 1 août 2010. Mais j'avais 5 semaines de congés payés à prendre de juin 2009 à juin 2010. Je n'ai pas pu les prendre avant vu que j'ai toujours été en arrêt et je ne peux pas les prendre au 1 février car sinon la caf ne me verse pas de subvention. Donc je ne peux les prendre qu'à partir du 1 août 2010. Hors mon patron n'est pas trop d'accord. Est-ce que je peux avoir un recours à quelque chose? a-t-il le droit de me les refuser sans raison?
merci emilie